

PROCES-VERBAL de l'Assemblée Générale ordinaire du 6 juin 2012

Association PostgreSQFr
13 rue du square Carpeaux
75018 Paris

Le 6 juin 2012 à 18h30, les membres de l'association PostgreSQFr se sont réunis à Lyon sur convocation du bureau en date du 21 mai 2012.

L'assemblée est présidée par M. Damien CLOCHARD. en sa qualité de Président. Le secrétariat est assuré par M. Jean-Paul Argudo;

Ci-dessous la liste exhaustive des personnes présentes :

- Florence COUSIN (Trésorière)
- Gautier DI FOLCO (Adhérent)
- Jeff DIWIE (non adhérent)
- Damien CLOCHARD (Président et président de séance)
- Vincent PICALET (Adhérent)
- Jean-Paul ARGUDO (Secrétaire et secrétaire de séance)

Le président constate que 5 membres sont présents ou représentés ; le nombre total de voix est ainsi de 5. Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- bilan moral de l'exercice 2011 ;
- bilan financier de l'exercice 2011 ;
- perspective pour l'exercice 2012 ;
- déplacement du siège social de l'association ;
- fixation du montant des nouvelles cotisations ;
- lancement d'un appel à projet en 2013 ;
- élection du bureau ;
- questions diverses.

Il donne ensuite lecture du rapport de la présidence et ouvre les débats. Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport financier relatif aux comptes de l'association pour l'exercice 2011, l'assemblée générale approuve ledit document tel qu'il lui a été présenté. Dès lors, quitus de sa gestion est donnée au trésorier pour l'exercice écoulé. Après présentation du budget de l'exercice 2012, l'assemblée générale approuve ledit budget tel qu'il lui a été présenté.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de déplacer le siège social de l'association à l'adresse suivante :
13 rue du square Carpeaux, 75018 Paris.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Après débat, l'assemblée générale décide de fixer le montant des nouvelles cotisations dues au titre de l'exercice 2012 comme suit : « prix libre ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Après débat, l'assemblée générale décide d'organiser un « appel à projets » en 2013. Le fonctionnement de cet appel sera similaire à celui organisé en 2010. Le montant de l'allocation consacrée à cet appel est fixé à 2000 euros TTC.

Cette résolution est adoptée avec 4 voix favorables et 1 vote blanc.

CINQUIEME RESOLUTION

Après rappel par Monsieur le Président que 4 sièges sont à pouvoir, il est procédé à l'élection des membres du bureau à main levée. Sont déclarés régulièrement élus :

- M. Damien CLOCHARD, élu Président avec 4 voix sur 5 ;
- M. Thomas REISS, élu Vice-Président avec 5 voix sur 5 ;
- Mme Florence COUSIN, élue trésorière avec 4 voix sur 5 ;
- M. Jean-Paul ARGUDO, élu Secrétaire avec 4 voix sur 5 ;

CONCLUSION

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et le secrétaire.

Damien CLOCHARD

Président



Jean-Paul ARGUDO

Secrétaire

